



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec MRC de La Mitis Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 6 mai 2013 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent. Le conseiller monsieur Jocelyn Ross est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 et de la séance d'ajournement du 15 avril 2013

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales
7. Transferts budgétaires
8. Appropriation du surplus non affecté
9. Emprunts temporaires

ADMINISTRATION

10. Projet éolien de La Mitis
11. Loi cadre sur la décentralisation (FQM)
12. Protocoles d'entente (PIQM volet 1.5)
13. Infrastructures supralocales
14. Soumissions remplacement d'un ponceau sur le rang 3 Ouest, ruisseau Parent
15. Contrat pour installer un revêtement acrylique sur les 2 terrains de tennis de la municipalité
16. Dépliant touristique
17. Contrat pour étude géotechnique - rue St-Viateur
18. Demande d'autorisation au MDDEFP
19. Nomination de pompiers
20. Vente du lot numéro 3 464 288 (130, route du Fleuve Est)
21. Amélioration aux étangs d'épuration, secteur Sainte-Luce

URBANISME

22. Demande d'amendement au règlement de zonage
23. Demande du Pavillon Luceville inc.
24. Adoption du règlement R-2013-177 modifiant le règlement de zonage R-2009-114



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

DIVERS

25. Correspondance
26. Affaires nouvelles
- 26.1 Pavage et bordures – rue des Coquillages
- 26.2 Promesses d'achat – rue Caron
- 26.3 Adoption du rapport final RPFM/MADA
- 26.4 Demande du comité HUMA
- 26.5 Achat et installation de deux bancs publics
- 26.6 Demande au Ministère des Transports du Québec
- 26.7 Soirée Méritas
- 26.8 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement R-2013-180
- 26.9 Demande d'appui du club de ski de fond et de raquettes
27. Période de questions
28. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-05-148

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 et de la séance d'ajournement du 15 avril 2013

2013-05-149

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013 et de la séance d'ajournement du 15 avril 2013 soient et sont adoptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales et au fonds de règlement

2013-05-150

Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 1815 à 1830, 1832 à 1906 ainsi que les chèques numéros 1928 et 1929, au montant de 116 621,03 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que les chèques numéros 1771, 1804 et 1831 ont été annulés. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 40 075,07 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Fonds de règlement

2013-05-151

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 232 à 239 ainsi que les chèques 241 et 242, au montant de 559 900,79 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que le chèque numéro 240 a été annulé.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2013-05-152

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 23 avril 2013.

6. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2013-05-153

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars des années 2012 et 2013.

7. Transferts budgétaires

2013-05-154

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2013-13 à 2013-31 inclusivement, au montant de 13 641 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2013-13	6 000\$	01 38131 001	02 32001 411
2013-14	810\$	02 13000 200	02 19002 459
2013-15	533\$	02 32000 200	02 19002 459
2013-16	533\$	02 33000 200	02 19002 459
2013-17	189\$	02 70110 200	02 19002 459
2013-18	132\$	02 70120 200	02 19002 459
2013-19	78\$	02 70140 200	02 19002 459



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2013-20	40\$	02 70220 200	02 19002 459
2013-21	105\$	02 61000 200	02 19002 459
2013-22	436\$	02 22000 200	02 19002 459
2013-23	108\$	02 32001 681	02 32000 681
2013-24	1 457\$	02 33000 526	02 33000 633
2013-25	9\$	01 21111 000	02 33001 443
2013-26	1 025\$	02 33001 681	02 33001 632
2013-27	57\$	02 32002 526	02 33002 526
2013-28	75\$	02 32008 526	02 33008 526
2013-29	963\$	03 41000 003	02 41200 411
2013-30	963\$	03 41000 003	02 41201 411
2013-31	128\$	01 21111 000	02 61000 341
TOTAL	13 641\$		

8. Appropriation du surplus non affecté

2013-05-155

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu qu'une somme de 1 926 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une somme de 1 710 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

9. Emprunts temporaires

2013-05-156

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les emprunts temporaires suivants à la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette au taux préférentiel plus 0,25% pour le paiement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Jusqu'à concurrence de</u>
R-2013-175	Rue St-Viateur	278 900 \$
R-2013-179	Ponceau 3 ^e rang Ouest	463 130 \$
R-2013-180	Ingénierie 132 Ouest	67 620 \$

Le maire et le directeur général sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à ces emprunts.

ADMINISTRATION

10. Projet éolien de La Mitis

2013-05-157

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a présenté un projet de Parc Éolien communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a conclu un partenariat avec la compagnie EDF Énergie Nouvelle, pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a signé une entente pour la vente d'électricité, pour 20 ans, avec Hydro-Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la consultation du BAPE s'est terminée le 12 octobre 2012 et qu'aucune audience publique n'aura lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de La Mitis ont adhéré au projet, à l'exception de la municipalité de Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT a autorisé un règlement d'emprunt de 19 millions de dollars pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions budgétaires, la redistribution des profits nets, fait qu'il y aurait une remise à la municipalité de Sainte-Luce d'environ 105 230 \$ annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu, que la municipalité de Sainte-Luce mette fin à son droit de retrait et adhère au projet éolien de la MRC de La Mitis.

11. Loi cadre sur la décentralisation (FQM)

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

12. Protocoles d'entente (PIQM volet 1.5)

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'autoriser le maire, monsieur Gaston Gaudreault à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce trois protocoles d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans les dossiers numéros 525 107, 525 202 et 525 203.

13. Infrastructures supralocales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Luce est propriétaire et gestionnaire de la Promenade de l'Anse-aux-Coques, où on retrouve l'unique plage publique d'envergure de la région;

CONSIDÉRANT QUE les usagers de ce site affluent de toute la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a la ferme conviction que cet équipement récréatif est à caractère supra local;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'entretien de cet équipement sont de l'ordre de 37 300 \$ pour l'année 2013 et que ceux-ci ne feront qu'augmenter avec le vieillissement de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE suite aux grandes marées de 2005 et 2010, des travaux majeurs doivent être réalisés pour la réfection de la Promenade et l'ensablement de la plage. Pour la réfection de la Promenade, il y a une estimation des coûts de 500 000 \$, pour l'ensablement de la plage on estime des coûts de l'ordre de 1 000 000 \$. En finançant ces travaux sur 20 ans, ceci représente des coûts pour la Municipalité de 24 000 \$ par année, 80 % des coûts étant défrayés par le ministère de la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'ensablement de la plage devra être entretenu et que nous ne connaissons pas à ce moment les coûts engendrés, mais nous sommes assurés qu'il y en aura;

2013-05-158

2013-05-159



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

CONSIDÉRANT QUE pour 2013 la quote-part de la municipalité de Sainte-Luce pour les infrastructures supra locales est de 45 916 \$, alors que nos dépenses pour la Promenade de l'Anse-aux-Coques seront d'au moins 61 300 \$ par année;

CONSIDÉRANT la très faible utilisation des équipements à caractère supra locaux de la Ville de Mont-Joli par la population de Sainte-Luce;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu de demander à la MRC de La Mitis, de retirer la municipalité de Sainte-Luce de l'application du règlement numéro RÈG223-2007, édictant les équipements à caractère supra local et le mode de financement de ceux-ci.

14. Soumissions remplacement d'un ponceau sur le rang 3 Ouest, ruisseau Parent

2013-05-160

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau sur le rang 3 Ouest, ruisseau Parent;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 18 avril 2013 et que nous avons reçu 11 soumissions allant de 262 669,95 \$ à 629 029,37 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie-Hélène Bellavance, ingénieure de la firme *Roche* a procédé à l'analyse des soumissions et qu'elle nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire qui a été jugé conforme, soit la compagnie *Construction BCK inc.*;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Luce octroie le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le rang 3 Ouest, ruisseau Parent, à la compagnie *Construction BCK inc.*, au montant de 262 669,95 \$ taxes incluses, le tout conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le maire et le directeur général sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

2013-05-161

Entente avec Ferme A. J. Migneault – chemin de desserte

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang 3 Ouest, ruisseau Parent, il faut s'assurer que la *Ferme A. J. Migneault inc.* ait accès à ses terres situées de part et d'autre du rang 3 Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a évalué les coûts pour installer un pont temporaire au-dessus du ruisseau Parent, et que celui-ci s'élève à plus de 26 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Migneault de la *Ferme A. J. Migneault inc.*, nous a proposé une entente, à savoir que contre la somme de 15 000 \$ il s'aménagerait un chemin de desserte, pour avoir accès à l'ensemble de ses terres durant la période des travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu de verser la somme de 15 000 \$ à *Ferme A.J. Migneault inc.* et que celle-ci n'exige aucune autre compensation ou dédommagement concernant l'accès à ses terres pour la durée des travaux de remplacement d'un ponceau sur le rang 3 Ouest, ruisseau Parent. Le maire et le directeur général sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce l'entente à cet effet.

15. Contrat pour installer un revêtement acrylique sur les 2 terrains de tennis de la municipalité

2013-05-162

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'octroyer un contrat à la compagnie *Terrassement Jopat* pour le traitement des terrains de tennis du secteur Luceville, le tout tel que détaillé dans une soumission présentée le 17 avril 2013 et signée par monsieur Tony Fragola, pour une somme de 12 200 \$ avant taxes.

16. Dépliant touristique

2013-05-163

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de participer à la confection du dépliant touristique de la municipalité de Sainte-Luce pour une somme de 285 \$. Cette somme sera versée à *l'Association des gens d'affaires de Sainte-Luce*.

17. Contrat pour étude géotechnique - rue St-Viateur

2013-05-164

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'octroyer un mandat à la firme *LVM* pour une étude géotechnique réalisée sur la rue St-Viateur, en prévision de construire une conduite d'égout domestique dans cette rue. Le mandat correspond à une offre de services présentée par la compagnie *LVM* en date du 19 avril 2013 et signée par monsieur Noël Huard, ingénieur, prévoyant des honoraires de 4 411,09 \$ incluant toutes les taxes.

18. Demande d'autorisation au MDDEFP

2013-05-165

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce désire raccorder la Grande Maison à son réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite le prolongement de la conduite d'égout sanitaire le long de la rue St-Viateur;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ce projet ont été préparés par *BPR infrastructures inc.* et répondent aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) doit autoriser la réalisation du projet en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce accepte les plans et devis préparés par *BPR infrastructures inc.* et autorise ce dernier à transmettre les documents au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'à présenter une demande d'autorisation en son nom que la municipalité de Sainte-Luce



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une fois les travaux terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée.

19. Nomination de pompiers

2013-05-166

Il est proposé par monsieur Ovilva Soucy et unanimement résolu de nommer monsieur Dave Gagnon, monsieur Michaël Langlois et monsieur André Jacques comme pompiers à temps partiel pour la municipalité de Sainte-Luce.

20. Vente du lot numéro 3 464 288 (130, route du Fleuve Est)

2013-05-167

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter la vente du lot 3 464 288 du cadastre officiel du Québec à madame France Rioux et monsieur Christian Michaud, pour la somme de 1 127,50 \$ avant taxes. Les acheteurs devront assumer les honoraires professionnels du notaire.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

Enfin, il sera mentionné dans le contrat de vente que l'acquéreur est avisé :

QUE l'immeuble vendu est dans une zone à risques d'érosion et de submersion;

QUE le terrain vendu ne peut servir que pour avoir accès au fleuve Saint-Laurent et comme lieu de séjour champêtre;

QU'aucune construction n'est autorisée sur le terrain;

QUE tout équipement de camping et toutes activités de camping sont interdits sur le terrain et que seuls les équipements de loisirs (tables de pique-nique et/ou balançoire sont autorisés sur le terrain).

21. Amélioration aux étangs d'épuration, secteur Sainte-Luce

2013-05-168

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu d'autoriser des travaux d'amélioration aux étangs d'épuration du secteur Sainte-Luce, tel que proposé par monsieur Réjean Turgeon de la firme BPR afin d'améliorer la qualité de l'eau à la sortie des étangs d'épuration. Ces travaux nécessitent l'achat de pompes et de différents équipements s'élevant à des coûts de 7 000 \$ avant taxes.

URBANISME

22. Demande d'amendement au règlement de zonage

2013-05-169

CONSIDÉRANT la demande de la compagnie *Fidèle Tremblay inc.* afin d'amender le règlement de zonage de la municipalité pour inclure une partie du lot 3 464 941 à la zone 321 ILG, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de transmettre ladite demande



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

au Comité consultatif d'urbanisme pour analyse et rapport. Il est à noter que monsieur Fidèle Tremblay s'est retiré de la discussion sur cet item de l'ordre du jour pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

23. Demande du Pavillon Luceville inc.

L'étude de cet item de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

24. Adoption du règlement R-2013-177 modifiant le règlement de zonage R-2009-114

2013-05-170

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que soit adopté le règlement qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est d'apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.4

Le deuxième alinéa de l'article 2.4 est modifié, en remplaçant la dernière phrase du paragraphe 94 par la suivante :

« Dans le cas de bâtiments, cette distance est établie à partir des murs extérieurs des bâtiments en excluant les galeries, perrons, avant-toits, patios, terrasses, cheminées, rampes d'accès et autres constructions accessoires. »

Le deuxième alinéa de l'article 2.4 est modifié, en ajoutant le texte suivant à la fin du paragraphe 197 ;

« Dans le cas de bâtiments, cette distance est établie à partir des murs extérieurs des bâtiments en excluant les galeries, perrons, avant-toits, patios, terrasses, cheminées, rampe d'accès et autres constructions accessoires. »

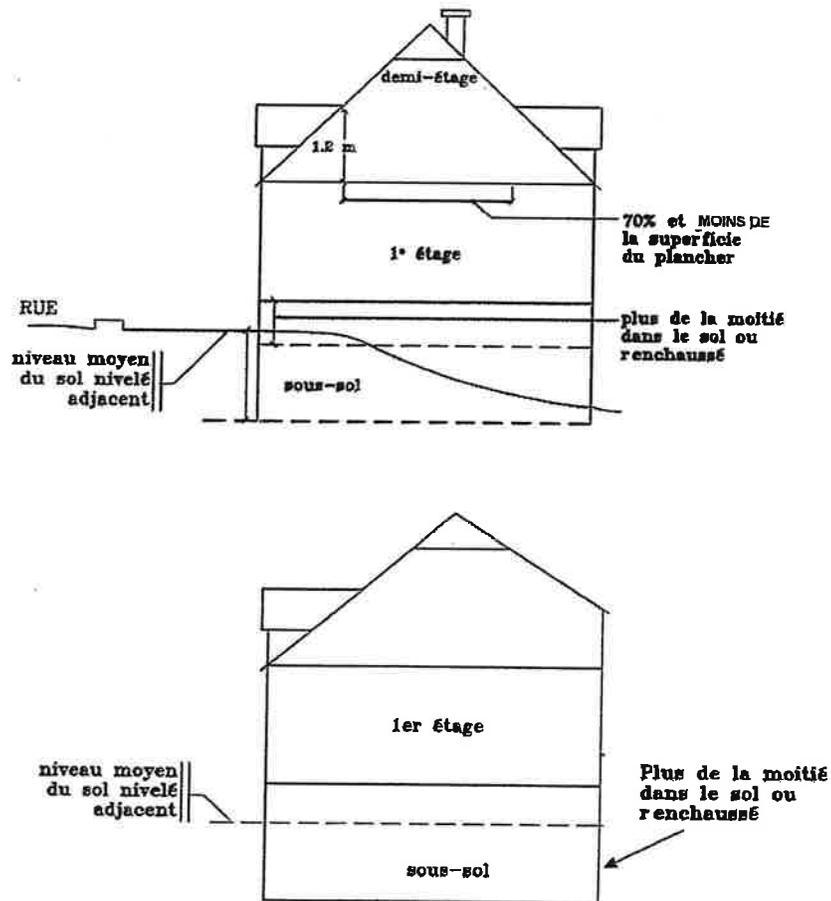
L'illustration 2.4.E est modifiée et doit dorénavant être présentée comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ILLUSTRATION 2.4.E
HAUTEUR ET NIVEAUX D'UN BÂTIMENT



ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 14.3

Au 5^{ième} paragraphe du premier alinéa de l'article 14.3, le sous-paragraphe k) est ajouté pour se lire comme suit :

- k) L'installation de poteaux servant de point d'ancrage à une corde à linge ou pour fixer un luminaire, ainsi que l'installation de lampadaires et de mâts de drapeaux.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(Signé) _____
Gaston Gaudreault
Maire

(Signé) _____
Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier

DIVERS

25. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault fait état de la correspondance courante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

26. Affaires nouvelles

26.1 Pavage et bordures – rue des Coquillages

2013-05-171

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le nivelage, pavage et bordures sur la rue des Coquillages;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue le 30 avril 2013 pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission présentée par la compagnie *Les Pavages Laurentiens, division de Sintra inc.* a été jugée conforme;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'octroyer le contrat de nivelage, pavage et bordures sur la rue des Coquillages à la compagnie *Les Pavages Laurentiens, division de Sintra inc.*, au montant de 69 152,29 \$ taxes incluses.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

26.2 Promesses d'achat – rue Caron

2013-05-172

Lot 4 982 900

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le Conseil accepte la promesse d'achat de monsieur Julien Parent et madame Marie-Christine Michaud, pour l'achat du lot numéro 4 982 900 du cadastre du Québec, contenant une superficie de 884,3 m², pour le prix de 35 610 \$ avant taxes. La promesse d'achat sera transmise à Me Nadine Rioux pour l'établissement du contrat.

Le maire et le directeur général et secrétaire trésorier sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

2013-05-173

Lot 4 982 899

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que le Conseil accepte la promesse d'achat de madame Mandy-Gainaëlle Claveau et monsieur Frédéric St-Laurent, pour l'achat du lot numéro 4 982 899 du cadastre du Québec, contenant une superficie de 1 687,8 m², pour le prix de 41 126 \$ avant taxes. La promesse d'achat sera transmise à Me Nadine Rioux pour l'établissement du contrat.

Le maire et le directeur général et secrétaire trésorier sont autorisés par les présentes à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

26.3 Adoption du rapport final RPFM/MADA

2013-05-174

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'adopter le rapport final RPFM/MADA ainsi que les axes d'intervention et le plan d'action détaillé (Famille-Aînés) tel que présenté ci-bas.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Municipalité de Sainte-Luce
Contenu du rapport final RPFM/MADA

AXES D'INTERVENTIONS et
PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ « FAMILLE-AÎNÉS »

6 AXES	48 ACTIONS
1. Communication	10 actions
2. Vivre actif et en santé	13 actions
3. Solidarité, vie communautaire et citoyenne	9 actions
4. Sécurité	8 actions
5. Habitation	4 actions
6. Environnement	4 actions

AXE 1 : COMMUNICATION

Un accès efficace à l'information est devenu une condition essentielle pour faciliter l'utilisation des services et des ressources présentes dans la communauté et aussi pour mieux faire connaître les sujets qui touchent les familles et les aînés.

Tout en étant soucieuse d'utiliser au maximum le courant virtuel proposé par les nouvelles technologies de l'information, la municipalité de Sainte-Luce tient aussi à conserver certains moyens de communication plus traditionnels afin que tous puissent avoir accès à l'information. La Municipalité est aussi très sensible à l'approche humaine du service à la clientèle offert par ses employés.

OBJECTIF

Assurer aux familles et aux aînés un accès facile et rapide à l'information sur les activités, les services, les ressources et les sujets qui les concernent.

Actions	Responsables et partenaires	Responsables et partenaires	Famille	Aînés	Périodes de réalisation		
					2013	2014	2015
					2014	2015	2016
1. Donner un accès direct au bulletin municipal <i>Le Coquesillon</i> sur le site Internet de la Municipalité	Équipe municipale ¹	Qu'un icône visible sur la page d'accueil du site permette d'y accéder facilement	x	x	x		
2. Maintenir les publications actuelles périodiques informant sur la vie municipale, les activités sportives, culturelles et de loisirs autant en format papier que sur le site Internet	Équipe municipale	Que <i>Le Coquesillon</i> et les divers bulletins (info semaine de relâche, période estivale, activités saisonnières) continuent d'être distribués à la population et sur le site	x	x	x		

¹ Lorsque l'on fait mention de l'équipe municipale, il s'agit des employés de la Municipalité, sinon on parlerait du conseil municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

3. Publier une rubrique « Saviez-vous que » dans le bulletin municipal	Équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i>	Que cette rubrique permette de préciser des informations utiles ou méconnues pour les familles et les aînés	x	x	x		
4. Optimiser les structures d'affichage extérieures et évaluer la pertinence d'en avoir d'autres	Équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i>	Que ces panneaux soient utilisés au maximum pour toutes les activités communautaires	x	x	x	x	
5. Simplifier la recherche des informations qui s'adressent aux familles et aux aînés sur le site Internet de la Municipalité	Équipe municipale	Que des icônes et des liens soient facilement repérables sur le site pour faciliter la recherche d'informations	x	x	x		
6. Élaborer un bottin des ressources et organismes du milieu et en assurer sa mise à jour	Équipe municipale + organismes + comité <i>Famille-Aînés</i>	Qu'un document soit disponible en format papier et sur Internet et inclus dans la pochette d'accueil du nouveau résident	x	x	x	x	
7. Installer un lien convivial WEB vers les organismes ou ressources du milieu sur le site Internet de la Municipalité	Équipe municipale	Que les liens Web soient installés pour avoir facilement accès à des informations ou des sites Internet complémentaires	x	x	x		
8. Publier rapidement les comptes-rendus des séances du conseil	Équipe municipale	Que les comptes-rendus soient déposés sur le site dès que possible.	x	x	x		
9. Permettre une meilleure conciliation travail-famille-services municipaux par la prise de rendez-vous en soirée ou le samedi	Équipe municipale	Qu'il soit possible d'accommoder les horaires des familles en les recevant en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal	x		x		
10. Étudier la possibilité de faire une section « Premiers informés » sur le site Internet de la Municipalité et concevoir sa mise en oeuvre	Équipe municipale	Que ce type de lien soit fonctionnel si la mise en oeuvre est réaliste et que les personnes intéressées puissent s'y abonner aisément	x	x	x	x	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

AXE 2 : VIVRE ACTIF ET EN SANTÉ

La santé n'est pas l'absence de maladie, mais un état de bien-être complet qui implique les dimensions physiques, psychologiques et sociales², la qualité de vie de chacun en dépend.

La population, particulièrement les aînés et les familles, a clairement signifié l'importance accordée à la présence d'activités dynamiques, variées et adaptées aux attentes des citoyens de tous les âges. Un milieu de vie de qualité implique aussi la présence et le maintien d'infrastructures permettant de réaliser des actions au plan culturel, sportif ou de loisir.

La municipalité de Sainte-Luce ne peut prétendre rivaliser avec les centres urbains, mais elle possède des attraits que peu de municipalités ont. Elle a aussi des infrastructures intéressantes et offre déjà une programmation qu'elle veut bonifier, soutenir et mettre en valeur.

La population a proposé plusieurs pistes de solution et exprimé plusieurs attentes. Ce souci du mieux-être est une préoccupation partagée par la municipalité qui entend maintenir le caractère prioritaire de son intervention dans ces domaines.

OBJECTIF

Encourager et favoriser les actions qui permettent de vivre actif et en santé

Actions	Responsables et partenaires	Résultats attendus	Famille	Aînés	Périodes de réalisation		
					2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
1. Maintenir l'accès aux activités pour les familles	Conseil municipal ³	Que la tarification familiale soit préservée	x		x		
2. Implanter des zones d'accès public (ZAP) pour la communication Internet Wi-Fi	Conseil municipal + équipe municipale	Que le Wi-Fi soit accessible dans les endroits à fréquentation publique (parcs, biblio, terrains de sport, promenade du fleuve...)	x	x	x	x	
3. Préciser les besoins des adolescents en matière de sport, loisir et culture	Équipe municipale + comité Famille	Que leurs besoins soient pris en compte et se reflètent dans une programmation adaptée	x		x	x	
4. Maintenir et améliorer la programmation sportive pour les jeunes	Équipe municipale + comité Famille	Que la diversité des activités sportives soit présente pour tous les groupes d'âges	x		x	x	
5. Étudier et mettre en œuvre les possibilités pour une offre	Conseil municipal + équipe municipale +	Que les nouveaux concepts de bibliothèque / maison de la	x	x	x	x	x

² Tiré du Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, juin 1946.

³ Lorsque l'on indique « conseil municipal » c'est que ce dernier a à prendre une décision ou modifier un règlement, mais on convient que l'application sera par la suite assumée par quelqu'un de l'équipe municipale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

renouvelée en bibliothèque	comité <i>Famille-Aînés</i>	culture/lieu de rencontre soient appliqués (incluant les idées émises pour une biblio-bistro)					
6. Étudier la possibilité d'une salle de mise en forme de type « gym » accessible pour toutes les générations	Équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Que ce type d'activité soit mis en place selon la faisabilité possible	x	x			x
7. Organiser des activités pour répondre aux besoins des aînés qui ne trouvent pas réponse à leurs intérêts dans la programmation actuelle	Équipe municipale + organismes aînés + comité <i>Famille-Aînés</i>	Que différents projets novateurs soient soutenus (informatique, club de lecture, photo, yoga, Tai-Chi...)		x			x
8. Supporter les actions pour le maintien et l'amélioration de la piste de ski de fond	Équipe municipale + organisme ski de fond	Que des mesures soient prises pour assurer la pérennité de la piste	x	x	x		x
9. Supporter les actions de préservation et de mise en valeur de notre patrimoine	Conseil municipal + équipe municipale + organismes	Que la Municipalité et les groupes concernés travaillent sur des projets communs pour assurer la préservation et la mise en valeur de nos attraits et du site du patrimoine constitué	x	x	x		x
10. Étudier, et le cas échéant mettre en œuvre, diverses solutions novatrices pour optimiser une cohabitation Marche-Vélo-Auto pour la route du Fleuve et l'axe Luceville-Sainte-Luce-sur-Mer	Conseil municipal + équipe municipale + organismes + comité <i>Famille-Aînés</i> + comité urbanisme + MTQ et Route verte	Que des gestes concrets se réalisent pour progressivement en arriver à être une municipalité exemplaire en matière de cohabitation « Vélo-Auto-Marche-Poussette-Marchette »	x	x	x		x
11. Mettre en place un club de marche structuré	Équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Qu'un club de marche soit mis sur pied si le niveau d'adhésion est suffisant	x	x	x		x
12. Maintenir la présence de la Municipalité sur le comité Mitis en forme et en santé	Équipe municipale	Que la municipalité demeure active et collaboratrice en ces domaines	x		x		
13. Vérifier l'intérêt pour des conférences-	Équipe municipale + comité <i>Famille-</i>	Que des thèmes (généalogie, histoire, santé,...)		x	x		x



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

thématiques données par des gens du milieu	Aînés + organismes	et des personnes soient identifiés et qu'une mise en œuvre s'organise avec la municipalité					
--	-----------------------	---	--	--	--	--	--

AXE 3 : SOLIDARITÉ, VIE COMMUNAUTAIRE ET CITOYENNE

La vitalité d'une communauté et la qualité du bien-être à y vivre se mesurent aussi par la force des liens qui sont tissés et par l'implication des personnes à la vie communautaire et citoyenne.

La population de Sainte-Luce, notamment les familles et les aînés, a clairement signifié sa fierté d'y résider et son fort sentiment d'appartenance.

La municipalité actuelle est issue d'une fusion de deux communautés, qui originalement n'en faisait qu'une⁴, mais dont les deux secteurs restent géographiquement distincts. Des efforts se font et doivent se continuer pour refaire cette unité qui rassemblait nos bâtisseurs et nos ancêtres communs.

Les gens ont aussi fortement indiqué leur intérêt pour des activités intergénérationnelles impliquant les deux secteurs et pour l'optimisation des activités actuelles en activités inclusives, rassembleuses et multivocationnelles, à chaque fois que la situation s'y prête. Le volume de notre population, l'énergie qui est requise pour organiser des activités et la volonté de faciliter l'intégration des nouveaux résidents militent aussi en faveur de ces nouvelles façons de faire.

Nous avons aussi des « forces vives » et tous s'entendent sur la nécessité de les mettre en valeur : le monde agricole, les industries locales, les entreprises diverses, les services de proximité, l'implication bénévole, la richesse patrimoniale et les réalisations de nos aînés et de nos jeunes.

OBJECTIF

Renforcer le sentiment d'appartenance à une seule communauté fière de ses richesses et solidaire entre citoyens de tous âges

Actions	Responsables et partenaires	Résultats attendus	Famille	Aînés	Périodes de réalisation		
					2013 2014	2014 2015	2015 2016
1. Organiser des activités de solidarité et de valorisation avec le monde agricole et le travail fait par des artisans locaux	Comité famille-aînés + organismes + équipe municipale	Qu'une Fête des récoltes et des artisans puisse être associée à la Grande criée annuelle d'octobre et que la Fabrique soit approchée en ce sens	X	X		X	
2. Déterminer des mesures pour favoriser l'achat local et la présence	Conseil municipal + équipe municipale	Que les mesures actuelles de la Municipalité pour l'achat local soient	X	X	X	X	X

⁴ Ces deux communautés (Sainte-Luce et Luceville) étaient unies au plan paroissial de 1829 à 1949 et au plan municipal de 1835 à 1918.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

de services de proximité		maintenues et qu'un plan soit développé pour les autres aspects						
3. Poursuivre les diverses mesures de soutien aux organismes de la communauté	Conseil municipal + équipe municipale	Que les facilités et le support accordés se poursuivent	x	x	x			
4. Élaborer et mettre en application le concept d'activités rassembleuses et inter-générationnelles, incluant la révision des activités actuelles pour leur donner un volet complémentaire	Équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Que quelques grandes activités annuelles soient prévues (ex. Marathon des familles, cabane à sucre, marché aux puces communautaire, parade Halloween...) Que les activités actuelles soient optimisées (ex pétanque ou quilles aînés-jeunes, souper avec volet reconnaissance...)	x	x	x	x	x	
5. Étudier les opportunités pour aménager des places de l'église conviviales	Conseil municipal + équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Que des liens soient faits avec les organismes concernés pour prévoir un plan d'aménagement conjoint	x	x			x	x
6. Prévoir un café-rencontre si de nouveaux aménagements se concrétisent et le permettent	Conseil municipal + équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Que la volonté exprimée d'avoir un lieu convivial de rencontre ouvert à tous de septembre à juin (bistro communautaire, wi-fi etc..) se réalise	x	x			x	x
7. Bonifier les mesures de reconnaissance aux bénévoles	Conseil municipal + équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Inclure des actions de reconnaissance à l'intérieur d'une activité communautaire « multivocationnelle »	x	x	x		x	
8. Mettre en valeur les réalisations des aînés et des jeunes	Équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Que des formules soient développées pour permettre de mieux reconnaître cette richesse (kiosques lors de l'exposition annuelle du Cercle des fermières ou d'un souper communautaire, <i>Le Coquesillon</i> ...)	x	x			x	x
9. Bonifier les mesures d'intégration des nouveaux résidents	Conseil municipal + équipe municipale + comité	Que lors d'une activité communautaire « multivocationnelle » les	x	x	x		x	x



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

	<i>Famille-Aînés</i> + organismes	nouveaux résidents soient accueillis, incluant les nouveaux-nés et que les organismes et services leur soient présentés, incluant la distribution d'une pochette d'accueil renouvelée. Que des mesures de parrainage soient envisagées.					
--	--------------------------------------	---	--	--	--	--	--

AXE 4 : SÉCURITÉ

Le sentiment d'être en sécurité est une composante essentielle de la qualité de vie. La nature des dangers potentiels dans notre milieu ne sont pas de même nature que ceux des centres urbains par exemple. Nous avons à composer avec la nature, la mer, la cohabitation axes routiers/axes résidentiels et l'activité agricole.

Pour une municipalité comme la nôtre, cela implique pouvoir se déplacer de manière sécuritaire notamment pour les enfants qui se rendent à l'école, pour ceux qui circulent dans les rangs ou qui se déplacent le soir.

Comme notre nature est belle et invitante, la marche et le vélo sont des activités privilégiées qui requièrent aussi un environnement sécuritaire pour se réaliser agréablement et ce, pour tous les groupes d'âges.

Pour permettre que ces besoins soient pris en compte, la Municipalité veut devenir exemplaire en cette matière.

OBJECTIF

Sensibiliser la population, les automobilistes et les touristes à l'importance de la sécurité et assurer la mise en place de mesures concrètes pour maintenir la pratique sécuritaire des activités extérieures dans les aires publiques.

Actions	Responsables et partenaires	Résultats attendus	Famille	Aînés	Périodes de réalisation		
					2013 2014	2014 2015	2015 2016
1. Faire respecter les limites de vitesse dans les rangs	Conseil municipal + équipe municipale	Qu'un contact soit fait avec la Sûreté du Québec pour améliorer la surveillance. Que des actions de sensibilisation soient tenues.	X	X	X	X	
2. Augmenter les mesures assurant des déplacements sécuritaires (ex. zone scolaire,	Conseil municipal + équipe municipale +MTQ si requis	Que les déplacements des enfants vers l'école soient sécuritaires et que les zones à	X		X	X	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

traverses de piétons et le soir)		risque soient identifiées et mieux balisées					
3. Informer la population du plan d'amélioration et d'entretien des rues et des trottoirs	Équipe municipale	Que le plan d'entretien et d'amélioration soit facilement accessible et que les citoyens puissent aisément signaler les mesures d'amélioration souhaitées ou les bris	x	x	x	x	
4. Maintenir la sécurité des jeux dans les parcs	Conseil municipal + équipe municipale + santé publique ⁵	Qu'une évaluation de la sécurité des aires des jeux se réalise et que les correctifs soient apportés, lorsque requis et que la population en soit informée	x		x	x	x
5. Maintenir le parc canin	Conseil municipal + équipe municipale	Que les propriétaires de chiens puissent avoir un lieu sécuritaire pour de l'activité physique avec leurs animaux	x	x	x		
6. Déterminer les mesures de signalisation et d'information pour un « Partageons la route » efficace et sécuritaire	Conseil municipal + équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + comité urbanisme + MTQ et Route verte	Que la cohabitation sécuritaire entre les autos, piétons, vélos, jeunes et aînés soit facilitée surtout sur la route du Fleuve et les artères Saint-Pierre et Saint-Alphonse	x	x	x	x	x
7. Mettre en place le service de « Premiers répondants »	Conseil municipal + équipe municipale + organismes + Agence de santé ⁶	Que les démarches se réalisent pour avoir accès à un service de premiers répondants	x	x	x	x	
8. Identifier les personnes âgées susceptibles d'être vulnérables en prévision de grandes marées	Équipe municipale + comité sécurité civile + comité <i>Famille-Aînés</i>	Que les aînés vivant seuls ou isolés soient identifiés au plan de sécurité civile pour mieux les soutenir		x	x	x	

AXE 5 : HABITATION

Une grande majorité des citoyens de Sainte-Luce sont propriétaires et résident dans des maisons unifamiliales, mais de nouvelles réalités apparaissent : une

⁵ La Direction régionale de la santé publique a un service-conseil pour l'aménagement des aires de jeux sécuritaires.

⁶ La direction des affaires médicales de l'Agence de la santé et des services sociaux a un service-conseil et formation pour les premiers répondants.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

migration des aînés autonomes qui ne veulent plus entretenir leur maison, les familles qui veulent aménager un logis pour leurs parents aînés et ceux qui envisageraient un mode coopératif d'habitation.

Pour répondre à ces attentes et faire les bons choix qui en découlent, la municipalité de Sainte-Luce veut évaluer des avenues innovatrices.

OBJECTIF

Faciliter la concrétisation de projets d'habitation novateurs pour les familles et les aînés

Actions	Responsables et partenaires	Résultats attendus	Famille	Aînés	Périodes de réalisation		
					2013	2014	2015
					2014	2015	2016
1. Identifier les mesures de soutien pouvant favoriser les maisons de type intergénérationnel	Conseil municipal + équipe municipale	Que la réglementation concernée soit revue et ajustée	X	X	X	X	
2. Étudier la faisabilité d'une coopérative d'habitation	Conseil municipal + équipe municipale + comité de citoyens intéressés	Qu'un comité supporté par la Municipalité puisse identifier toutes les possibilités et fasse des recommandations	X	X	X	X	X
3. Vérifier l'intérêt de promoteurs pour la construction de condos avec services et vue sur le fleuve pour les aînés ou les jeunes retraités	Conseil municipal + équipe municipale	Que des démarches soient faites en ce sens		X		X	X
4. Supporter des projets de développement d'habitation pour les aînés	Conseil municipal + équipe municipale + organismes ou promoteurs intéressés	Que les groupes qui développent ces projets soient soutenus par la Municipalité dans leurs initiatives		X	X	X	X

AXE 6 : ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement, l'adoption de comportements écoresponsables et la mise en valeur des espaces verts et du fleuve ne sont pas des tendances partagées par quelques initiés, mais ont été fortement nommés comme préoccupation lors des consultations.

Par respect pour le travail fait par nos aînés et par souci de pérennité pour nos jeunes, il est essentiel de prévoir des actions concrètes qui seront le reflet de la préoccupation de la municipalité de Sainte-Luce envers ces richesses qui nous entourent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

OBJECTIF

Favoriser l'adoption de comportements éco-responsables et de mesures de protection de l'environnement dans une vision de pérennité pour nos jeunes et de respect pour nos aînés.

Actions	Responsables et partenaires	Résultats attendus	Famille	Aînés	Périodes de réalisation		
					2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
1. Poursuivre les actions éco-responsables et identifier des nouvelles avenues	Conseil municipal + équipe municipale	Que la collecte sélective se continue incluant éventuellement le compostage et que des actions autres (ex. conseil sans-papier...) soient mises de l'avant	x	x	x	x	x
2. Inviter la population à s'investir dans la mise en valeur de la plage	Conseil municipal + équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i>	Que les citoyens soient informés des impératifs et contraintes d'entretien de la plage et y soient solidaires ou participatifs	x	x	x	x	x
3. Fournir de la documentation pour la population concernant la protection des berges	Conseil municipal + équipe municipale	Que la population soit informée sur ce qui se fait ou ce qui doit se faire et y participe	x	x	x	x	x
4. Mettre à jour un plan d'entretien, de mise en valeur et de développement des espaces verts ou d'usage public	Conseil municipal + équipe municipale + comité <i>Famille-Aînés</i> + organismes	Que les parcs et espaces verts actuels continuent d'être mis en valeur, que la promenade continue d'être un lieu de rassemblement familial et communautaire et que d'autres endroits à protéger soient identifiés et développés au besoin	x	x	x	x	x

26.4 Demande du comité HUMA

2013-05-175

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

CONSIDÉRANT QUE des membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

social et de la condition des personnes handicapées demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce demande aux membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

QUE le *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais.

26.5 Achat et installation de deux bancs publics

2013-05-176

Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de procéder à l'achat et à l'installation de deux bancs publics, un dans le secteur de la plage Force 5 et un autre dans le secteur du 17, route du Fleuve Est.

26.6 Demande au Ministère des Transports du Québec

2013-05-177

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce en collaboration avec le ministère des Transports du Québec ont fait préparer des plans et devis pour la réalisation de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluviaux, du pavage, du trottoir et de la bordure sur une portion de la route 298 (rue St-Alphonse);

CONSIDÉRANT QUE lorsque ces travaux seront réalisés, il est également prévu de procéder à la réfection du pavage de la rue St-Pierre Est par le ministère des Transports du Québec et du trottoir par la municipalité de Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu que les travaux qui en découlent devaient être réalisés en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la réalité économique du gouvernement actuel a fait que ces travaux ne se réaliseront pas en 2013;

CONSIDÉRANT QU'une subvention a été accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la municipalité de Sainte-Luce pour le remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc dans la route 298 (rue St-Alphonse);

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de changer ces conduites;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu de demander au ministre des Transports et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, l'Honorable Sylvain Gaudreault, d'établir un protocole d'entente avec la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

municipalité de Sainte-Luce, pour que les travaux ci-haut mentionnés puissent se réaliser en 2014.

26.7 Soirée Méritas

2013-05-178

Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu de verser la somme de 150 \$ en commandite pour la soirée Méritas de l'École secondaire Sainte-Luce.

26.8 Avis de motion d'un règlement amendant le règlement R-2013-180

2013-05-179

Avis de motion est donné par le conseiller Fidèle Tremblay à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour amender l'article 4 du règlement R-2013-180.

26.9 Demande d'appui du club de ski de fond et de raquettes

2013-05-180

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière présentée par le club de ski de fond et de raquettes de Sainte-Luce dans le cadre du pacte rural de la MRC de La Mitis.

27. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Parc éolien de La Mitis
2. Panneaux publicitaires sur la Promenade de Sainte-Luce
3. Ensablement de la plage de l'Anse-aux-Coques
4. Sommes versées par rapport au supra local

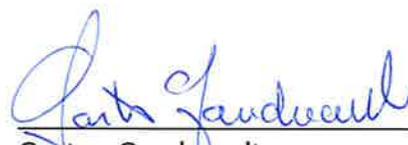
28. Fermeture de la séance

2013-05-181

Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Gaston Gaudreault
Maire


Gaston Gaudreault
Maire


Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier